

# **Protocole de Rentrée Septembre 2020**

## **Collège Anne Frank Roubaix**

### **Préalable:**

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les établissements scolaires. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants au collège ou au lycée en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'établissement. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'établissement. Les personnels procèdent de la même manière.

### **Le maintien de la distanciation physique:**

Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, bibliothèques, réfectoires, cantines, internats, etc.), la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves notamment dans les salles de classe et les espaces de restauration.

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

### **L'application des gestes barrières:**

Les gestes barrière rappelés dans ce protocole, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.

### **Le lavage des mains:**

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

A défaut, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée.

Le lavage des mains sera réalisé de la façon suivante:

- Avant de quitter le domicile;
- A l'arrivée dans le collège (chaque élève recevra de la solution hydro-alcoolique à son arrivée dans le hall du collège par un membre de l'équipe de vie scolaire ou passage aux sanitaires de la cour);
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Avant de rentrer en classe (le personnel en charge du groupe distribuera à chaque élève de la solution hydro-alcoolique avant son entrée dans la salle de classe);
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- dès l'arrivée au domicile.

## **Le port du masque:**

### **Pour les personnels:**

Un masque "grand public" doit être porté dès l'entrée dans l'établissement, et gardé dans les salles de classe, et lors de la circulation au sein de l'établissement. Le port du masque ne sera pas obligatoire lors des activités sportives en extérieur et lors du repas au restaurant scolaire à la condition que les règles de distanciation soient strictement respectées.

### **Pour les élèves:**

Le port du masque sera obligatoire dès l'entrée au collège, dans les espaces extérieurs y compris pendant les temps de récréation (sauf cours d'EPS en extérieur) ainsi que dans les espaces intérieurs (hall, couloirs, salles de classe, etc). Le port du masque ne sera pas obligatoire lors des activités sportives en extérieur. Les familles se chargeront de fournir les masques à leurs enfants.

## **La ventilation des classes et autres locaux:**

Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin, le midi et le soir pendant au moins 15 minutes avant l'arrivée des élèves par les agents du collège. Les fenêtres des salles seront ouvertes pendant 15 minutes pendant les temps de récréation (l'enseignant quittant la salle ouvrira les fenêtres, elles seront fermées si besoin par l'enseignant qui arrivera).

**Chaque groupe classe** se voit attribuer une salle (en dehors des salles spécialisées). Les élèves doivent respecter les consignes des personnels lors des mouvements ainsi que le plan de circulation.

## **Le nettoyage et la désinfection des locaux:**

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Il est important de distinguer le nettoyage simple du nettoyage approfondi comprenant une désinfection des locaux et du matériel permettant de supprimer les virus, notamment au niveau des zones de contact manuel.

Si les lieux n'ont pas été fréquentés dans les 5 derniers jours, le protocole habituel de nettoyage suffit. Aucune mesure spécifique de désinfection n'est nécessaire. Il est seulement recommandé de bien aérer les locaux.

Si les lieux ont été fréquentés dans les 5 derniers jours, même partiellement, par précaution, un nettoyage habituel et une désinfection doivent avoir lieu comme décrit ci-après avant la rentrée des personnels et des élèves. Pour la désinfection, la plupart des désinfectants ménagers courants sont efficaces selon les autorités sanitaires s'ils respectent la norme de virucide NF EN 14476. Les modalités sont précisées dans la fiche dédiée du présent guide.

**Si l'établissement n'a pas pu faire l'objet de ces mesures de préparation avant la date de prérentrée ou de rentrée, il ne peut pas accueillir les personnels et les élèves.**

## **Formation, information et communication:**

### **Le personnel:**

Le présent protocole de rentrée a été envoyé aux personnels par email. Il est présenté lors de la journée de pré-rentrée. Il est également accessible sur l'ENT du collège.

Le personnel médical de l'éducation nationale apporte son appui aux actions de formation.

### **Les parents:**

Les parents seront informés dans la semaine qui précède la réouverture sur les conditions d'organisation par l'ENT, appel téléphonique et par courrier:

- des conditions d'ouverture de l'établissement ;
- de leur rôle actif dans le respect des gestes barrières (*explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, ...*) ;
- de la surveillance de l'apparition de symptôme chez leur enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte au collège (la température doit être inférieure à 37,8°C) ;
- des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel ;
- de la procédure applicable lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève;
- des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé médecins et infirmiers travaillant auprès de l'établissement ;
- des conditions pour accéder aux bâtiments de l'établissement ;
- des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves ;
- des horaires à respecter strictement pour éviter les rassemblements au temps d'accueil et de sortie et du respect des procédures sanitaires;
- que le service de demi-pension ne sera pas assuré.

## **Les élèves :**

Le jour de la rentrée, les élèves bénéficient d'une **information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrières dont l'hygiène des mains**. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves (création graphique, vidéo explicative, représentation de la distance d'un mètre,...) est sera dispensée par le premier adulte en charge d'un groupe. Cette sensibilisation est répétée autant que nécessaire, pour que la mise en œuvre de ces prescriptions devienne un rituel. Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse fournit des kits de communication adaptés à cet effet. Le personnel médical de l'éducation nationale apporte également son appui à ces actions de sensibilisation.

Une attention particulière doit être apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrières et de distanciation par une pédagogie, des supports ou le cas échéant un accompagnement adaptés.

Chaque élève bénéficie de séances d'éducation à la santé, adaptées à l'âge, concernant les différentes sortes de microbes (dont les virus), leur transmission, les moyens de prévention efficaces. Les infirmières scolaires de l'établissement se chargeront d'effectuer et/ou d'apporter leur appui à ces formations. Celles-ci permettent la prise de conscience et la connaissance d'une information exacte. Le site internet « e-Bug ! », validé par le ministère, propose des ressources qui peuvent être utilisées pour favoriser l'appropriation des réflexes en matière d'hygiène. Il est accessible par le lien suivant : <https://e-bug.eu/#France>.

## **CAPACITE D'ACCUEIL**

La capacité d'accueil du collège dans le respect des fondamentaux décrits dans le présent protocole sanitaire est un élément déterminant pour la définition des conditions de réouverture et de fonctionnement de l'établissement en période de pandémie.

La présente partie présente les paramètres permettant d'évaluer cette capacité.

### **Facteurs de dimensionnement**

Le respect du principe de distanciation physique est une condition sanitaire indispensable:

- A partir des superficies disponibles des locaux et des espaces extérieurs
- A partir d'une visite des locaux pour une étude de la disposition des salles de classe et autres lieux adaptés à un enseignement pédagogique

Il conviendra d'évaluer, avec la collectivité territoriale, les effectifs prévisionnels et les espaces pouvant être traités selon les prescriptions du présent protocole. Cette évaluation permettra également de déterminer les modalités de fonctionnement de l'établissement en matière de salle spécifique et de matériel non individuel. La mise à disposition de lingettes désinfectantes pourrait être de nature à réduire la charge de travail précitée.

## **Les éléments de dimensionnement.**

Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, bibliothèques, réfectoires, cantines, internats, etc.), la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves notamment dans les salles de classe et les espaces de restauration.

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas. La salle doit être ventilée (naturellement ou mécaniquement).

## **Facteurs décisionnels**

Avant la réouverture, il revient aux collectivités territoriales et au responsable de l'établissement d'organiser la reprise dans le respect de la doctrine sanitaire et de vérifier son applicabilité avant l'accueil des élèves.

La liste ci-dessous présente les principales actions à mener afin de préparer la réouverture:

- Rédiger son schéma d'organisation intégrant les possibilités de transport scolaire.
- Rédiger et déployer son plan de communication
- Présenter les consignes sanitaires, applicables aux usagers et aux personnels.
- Définir un protocole de nettoyage et de désinfection et en assurer la fréquence définie (nettoyage approfondi une fois par jour à minima et désinfection régulière des surfaces et matériels fréquemment touchés).
- Dimensionner le nombre de produits, matériels et équipements nécessaires à l'application de la doctrine sanitaire : masques, solution hydro-alcoolique, savon liquide, papier essuie-mains jetable, lingettes désinfectantes, produits de nettoyage et de désinfection, gants, etc.
- Assurer le réapprovisionnement de ce matériel en fréquence et quantité adaptées.
- Définir les modalités de gestion de la demi-pension et prendre les dispositions nécessaires avec les différentes parties prenantes.
- Assurer la disposition matérielle des classes et des espaces de travail.
- Neutraliser les accès aux installations et matériels qui ne peuvent faire l'objet d'un protocole de désinfection.
- Définir un plan de circulation et assurer la signalétique correspondante.
- Prévoir et mettre en œuvre les éléments matériels et de communication pour faire appliquer les règles d'entrée et de sortie des élèves

# LE NETTOYAGE ET LA DESINFECTION DES LOCAUX ET MATERIELS

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

## Nettoyage avant la reprise : « nettoyage habituel »

- Un nettoyage de remise en propreté sera effectué selon le protocole habituel.
- Purger les canalisations d'eau froide et chaude : faire circuler l'eau (10 minutes), contrôler la température (éviter les brûlures)
- Vider et assécher les éventuels réservoirs d'eau naturelle (eau de pluie)

## Nettoyage après la reprise : « nettoyage approfondi »

Le nettoyage sera combiné en utilisant un produit détergent-désinfectant conforme à la norme EN 14476 qui permet d'associer en une seule opération nettoyage et désinfection (En annexe la fiche technique des produits utilisés).

- Une bande ou une lingette déjà utilisée ne doit jamais être replongée dans un produit propre
- Les lingettes/bandeaux réutilisables ne peuvent être réemployés qu'après lavage à 60°C.
- Les lingettes et bandeaux à usage unique doivent être éliminés dans un sac en plastique étanche, via la filière des ordures ménagères;
- Ne pas réaliser ces opérations de nettoyage-désinfection en présence des élèves. Un temps d'attente conforme aux prescriptions des produits utilisés doit être respecté avant accès des élèves;
- Les produits sont tenus hors de portée des élèves.

## Fréquence :

- Nettoyage et la désinfection des lieux de circulation (couloirs et hall) au moins une fois par jour.
- Nettoyage et la désinfection des sols, tables à minima une fois par jour pour les espaces utilisés.
- Nettoyage et désinfection plusieurs fois par jour, dans les espaces utilisés, les zones fréquemment touchées :
  - **Sanitaires** : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs
  - **Points de contact** : poignées de portes et de fenêtres, interrupteurs, rampes d'escalier, bouton d'ascenseur;

- Les matériels pédagogiques et les objets manipulés par les élèves ou les personnels pourront être désinfectés après utilisation par le biais de lingettes désinfectantes conformes à la norme.
- En complément du traitement quotidien, lorsque des groupes d'élèves différents se succèdent dans une salle, notamment pour les enseignements spécifiques, un nettoyage des tables et équipements et matériels en contact avec les élèves est réalisé entre chaque groupe.
- Du gel hydro-alcoolique ainsi que des lingettes désinfectantes seront mis à disposition dans chaque salle de classe, salle des professeurs, et bureaux.
- Equiper les poubelles de sacs à ordures ménagères, les vider et les laver tous les jours Les poubelles à papier seront retirées.
- Eliminer les équipements de nettoyage à usage unique dans un sac poubelle fermé hermétiquement.
- Aérer régulièrement les locaux.
- Un réassort permanent des toilettes en savon liquide et en papier sera effectué.

## **LES PROCEDURES DE NETTOYAGE ET D'ENTETIEN DES LOCAUX**

- Les produits utilisés correspondent aux normes en vigueur et de plus, sont validés dans les traitements du coronavirus. En annexe, fiche des produits achetés auprès de notre fournisseur.
- Le matériel jetable est à privilégier mais à défaut, il est possible d'utiliser une serpillière ou un linge qui sera mis à la machine à 60°C après son utilisation.
- Le personnel de nettoyage devra disposer d'une tenue adaptée : gants de ménage, tablier de protection et masque.
- Les locaux doivent impérativement être aérés le plus fréquemment possible pendant une durée minimale de 10 minutes.

## **Sanitaires**

- Les sanitaires de l'établissement seront accessibles aux élèves sur les temps de récréation.
- Toilettes de la cour: Les assistants d'éducation s'assureront que la circulation aux toilettes soit fluide. Un urinoir sur deux est neutralisé.
- Les portes des sanitaires des couloirs et des salles des personnels resteront ouvertes quand ils ne seront pas utilisés. Les fenêtres des sanitaires de la cour resteront ouvertes en permanence.
- Il est rappelé qu'il est impératif de se laver les mains avant et après l'usage des WC.
- Les agents vérifieront que les sanitaires permettent en permanence aux élèves et au personnel de se laver les mains (*eau, savon liquide, privilégier les essuie-mains papier à usage unique ou le séchage à l'air libre - Proscrire l'usage des sèche-mains à air pulsé et les essuie-mains en tissu*).
- Les sanitaires seront nettoyés et désinfectés après chaque récréation et les poubelles vidés.

## Accueil des Elèves

- Les élèves doivent respecter strictement les horaires de leur emploi du temps.

**Dans le cadre du respect du protocole sanitaire, les élèves en retard ne pourront pas être accueillis au collège pendant la totalité de la demi-journée.**

Les ouvertures des accès du collège se feront 15 minutes avant l'emploi du temps des élèves.

- Au moins un personnel se chargera du contrôle de l'entrée des élèves au niveau de la grille extérieure du collège et vérifiera que chaque élève porte un masque.

- Deux personnels se chargeront de distribuer du gel hydro-alcoolique aux élèves dans le hall du collège.

### **Entrées et sorties:**

Les portes d'accès resteront ouvertes pendant l'entrée et la sortie des élèves (le personnel de vie scolaire se chargera de cette ouverture. Les élèves utilisent exclusivement les portes d'accès qui leur sont réservées selon leur niveau.

- Entrée au collège:

Une signalétique précisera que la porte d'accès droite (face collège) permet l'entrée et la sortie des élèves de troisième et de quatrième, que la porte d'accès gauche permet l'entrée et la sortie des élèves de cinquième et de sixième (il en est de même pour les portes d'accès du hall vers la cour du collège).

Les élèves seront rangés à l'emplacement indiqué (placement habituel).

La prise en charge des élèves se fera par les personnels de l'établissement dans la cour du collège. Ils conduiront leur groupe dans la salle prévue en se chargeant de faire respecter les règles de distanciation.

- Récréation et sortie du collège: Pour les sorties, les élèves sont accompagnés par l'enseignant de leur dernier cours ou un autre personnel de l'établissement (selon l'organisation qui sera indiquée) jusqu'aux portes de sortie du hall. Pour les récréations, les élèves sont accompagnés par l'enseignant jusqu'à la cour de récréation. Ceci afin de s'assurer de la limitation du brassage et que le plan de circulation soit respecté.



## **Circulation**

Elèves dans les salles 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207: Ils empruntent les escaliers côté administration.

Elèves dans les salles 208, 209, 210 et 211: Ils empruntent l'escalier central.

Elèves dans les salles 212, 213, 214, 215, 216, 217 et 218 : Ils empruntent les escaliers du côté restauration, pour la sortie, ils passent par le couloir vie scolaire (ils ne passent pas par la cour).

Elèves dans les salles 105, 106 et 107: Ils empruntent l'escalier central.

Elèves dans les salles 108, 109, 110 et 111: Ils empruntent les escaliers du côté restauration, pour la sortie, ils passent par le couloir vie scolaire (ils ne passent pas par la cour).

Elèves dans les salles 101, 102, 103, 104, CDI et CDR: Ils empruntent l'escalier qui fait face au CDR.

Elèves dans la salle Techno pro, Ateliers professionnels et d'Arts plastiques du rez de chaussée : Ils se rendent directement dans le hall.

Elèves dans les salles 01 et 02 (salles d'études) passent par la cour.

Elèves dans le Foyer passent par le couloir côté restauration.

Une signalétique sera affichée dans l'établissement.

Les personnels en charge des élèves veilleront à ce que le brassage d'élèves soit limité lors des mouvements.

**Ascenseur:** Les élèves ayant des difficultés à se déplacer devront se manifester auprès d'un AED ou un autre personnel qui les accompagnera dans l'ascenseur selon les modalités habituelles qui sont rappelées ci-après. Seuls les personnels sont autorisés à appuyer sur les boutons de l'ascenseur. Le personnel montera dans l'ascenseur avant l'élève qui le suivra. L'élève descend avant l'adulte qui l'accompagne. Le personnel veillera au respect des gestes barrières.

Les adultes ayant des difficultés à se déplacer utiliseront l'ascenseur. Ils se manifesteront auprès du bureau de gestion.

Les personnels utilisant l'ascenseur désinfecteront les boutons avant et après utilisation grâce au kit qui leur sera donné.

Les boutons d'ascenseur seront régulièrement désinfectés par un agent d'entretien.

## **Salle de classe**

- Les salles de classe sont aménagées de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves;
- Limiter les déplacements dans la classe;
- Afin de limiter le déplacement des élèves dans l'établissement, une salle sera affectée à chaque groupe sauf pour certaines salles spécialisées ;
- Le masque sera porté dans les salles de classe par les élèves et les personnels.
- Les salles de classes seront aérées au moins 15 minutes le matin, le soir, lors des récréations et lors de la pause méridienne. Les fenêtres des salles seront ouvertes pendant 15 minutes pendant les récréations (l'enseignant quittant la salle ouvrira les fenêtres, elles seront fermées si besoin par l'enseignant qui arrivera);
- Les portes des salles resteront constamment ouvertes;
- La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise.

## **Restauration**

- Reprise de la restauration à compter du 1er septembre 2020;
- Le port du masque est obligatoire jusqu'à l'installation à table;
- Pas de prise de repas en face à face;
- Il n'y aura pas d'accès au réfrigérateur ni au micro-ondes;
- Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque passage.

## **Cour**

- Le port du masque y est obligatoire (sauf cours d'EPS en extérieur);
- Le matin, les élèves seront accueillis dans la cour du collège.
- L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé.

Des personnels de vie scolaire se chargeront de la surveillance de la cour.

## **Activité sportive et culturelle**

### **ACTIVITES SPORTIVES :**

- le port du masque n'est pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité, c'est le cas des pratiques sportives. Dans ses situations, une attention particulière est apportée à la limitation du brassage et/ou au respect de la distanciation.

### **ACTIVITES CULTURELLES :**

- La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise.

## **Enseignements spécifiques: (Arts plastiques, Education musicale et chant choral, Sciences, Allemand)**

- En complément du protocole de nettoyage quotidien, lorsque des groupes d'élèves différents se succèdent dans les salles d'enseignements spécifiques, un nettoyage des tables, équipements et matériels en contact avec les élèves est réalisé entre chaque groupe (salles de sciences physiques, salles de SVT, salles de technologie, salles d'arts plastiques, salle d'éducation musicale et chant choral et les salles qui accueillent les groupes de langues).

### **Les personnels**

- Appliquer les gestes barrières;
- Le port des gants doit être évité sauf pour le personnel médical et celui assurant le nettoyage;
- Eviter le matériel (informatique, matériel de bureau, outillage..) partagé par plusieurs personnes pendant le travail ou prévoir des modalités de désinfection adaptées;
- Chacun prendra en charge le nettoyage de son poste avec un kit de nettoyage fourni (lingettes et produits désinfectants), clavier et plan de travail notamment).
- Préférer un matériel individuel pouvant être nettoyé par chaque agent (stylo compris);
- Limiter au strict nécessaire les déplacements à l'intérieur de l'établissement;
- Limiter l'accès aux espaces communs pour permettre à chacun de respecter les règles de distanciation physique;
- Désinfection régulière du matériel collectif (imprimantes, photocopieurs ...). En outre, les personnels veilleront à nettoyer les points de contact des photocopieurs, clavier et autre matériel collectif avant et après utilisation avec le Kit qui leur est fourni.

### **Agent de maintenance**

- Un outillage individuel est prévu pour chaque agent; Dans le cas où ce n'est pas possible, les nettoyer avant et après chaque utilisation à l'aide de produits désinfectants adaptés.
- Respect des gestes barrières;
- Nettoyer le poste de travail par le technicien en début et fin de service au moyen de produits désinfectants adaptés.
- Du gel hydro-alcoolique, des points d'eau avec savon, des lingettes/produits désinfectants adaptés afin d'assurer un lavage de main régulier sont mis à disposition.
  - Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air

libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. A défaut, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée.

### **Personnel d'accueil**

- La loge dispose d'une vitre en plexiglass pour accueillir les personnes qui se présenteront. Seules les personnes ayant un rendez-vous seront accueillies. Les personnels informeront l'accueil de leurs rendez-vous.
- L'espace d'attente respectera une distanciation. Les personnes accueillies devront porter un masque.

### **Personnel médical**

- Des masques adaptés pour traiter les suspicions de cas de Covid-19. Des blouses jetables, lunettes de protection et des gants seront mis à disposition.
- Des thermomètres sans contact sont mis à disposition.

### **Personnel extérieur à l'établissement**

- Du gel hydro-alcoolique sera disponible à l'accueil afin que le personnel extérieur puisse se désinfecter les mains après l'ouverture/fermeture des portes ou manipulation d'objet.
- Un affichage sur les gestes barrières sera présent sur la porte d'entrée parking du collège et sur les autres portes vitrées de l'établissement.
- Les professionnels médico-sociaux ou libéraux intervenant sous convention avec les établissements scolaires auprès des élèves doivent impérativement être équipés par leur employeur ou leur cabinet, de masques pour eux et pour les élèves auprès desquels ils interviennent, de gel hydro-alcoolique pour se laver les mains et celles de l'élève avant et après intervention et de lingettes désinfectantes pour nettoyer les surfaces partagées, systématiquement en fin de séance.
- Réaliser la remise et la signature des documents de transport, sans contact entre les personnes.
- Pour les livraisons dans l'établissement, s'assurer que les chauffeurs, après communication avec le destinataire ou son représentant, laissent les colis devant l'accueil de l'établissement en mettant en œuvre des méthodes alternatives qui confirment la bonne livraison, sans nécessairement recueillir la signature du destinataire.

## **LOCAUX POUR LE PERSONNEL**

### **SALLE DE REUNION/SALLE DES PROFESSEURS**

- Nettoyer et désinfecter avant/après une réunion, ne pas laisser d'objet, ou les désinfecter avant usage (feutres, télécommande),
- Aérer régulièrement ;
- Bloquer les portes en position ouverte (pour renouveler l'air et éviter les contacts multiples de la poignée) quand cela n'affecte pas les dispositions de la maîtrise du risque incendie;
- Chaque personnel aura un kit de désinfection.

## **BUREAUX**

- Bureaux individuels et openspace : supprimer des placards le maximum d'objets (cadres photos, stylos,...) qui compliquent le nettoyage journalier;
- Les agents veilleront à aérer les espaces de travail matin, midi et soir.
- En bureaux partagés, ne pas se placer en face à face et respecter la distanciation physique;
- Rester au même bureau toute la journée. Si possible affecter individuellement les mêmes places.
- Chacun prend en charge de nettoyer son poste en début et en fin de journée avec un kit de nettoyage fourni (clavier et plan de travail notamment).
- Désinfection régulière du matériel collectif (imprimantes, photocopieurs ...). En outre, les personnels veilleront à nettoyer les points de contact des photocopieurs, clavier et autre matériel collectif avant et après utilisation avec le Kit qui leur est fourni.
- Désinfecter les objets qu'on ramène chez soi ou les laisser dans une zone d'attente arrivé à la maison.

## **ACCUEIL DE PARENTS**

- L'accueil des familles se fera exclusivement sur rendez-vous pris préalablement par téléphone ou par l'intermédiaire du carnet de correspondance. L'accueil se fera dans le strict respect des gestes barrières qui seront affichés et rappelés oralement aux familles par l'agent d'accueil et le personnel qui reçoit la famille. Le port du masque est obligatoire.

## **PROCEDURE DE GESTION D UN CAS COVID**

### **1/ En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève :**

#### **Les symptômes évocateurs sont :**

Toux, éternuement, mal de gorge ,fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc...

- Envoyer un élève chercher l'infirmière qui prendra en charge l'élève (en cas d'absence prévenir un personnel de direction);
- Isolement immédiat de l'élève avec un masque dans la pièce prévue à cet effet dans l'infirmerie(salle vitrée à l'intérieur de l'infirmerie), permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrières. En cas de doute , contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- Appel sans délai des parents /responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrières.
- Rappel par l'infirmière ou le responsable de l'établissement de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un

appui du médecin ou de l'infirmière de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.

- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrières.

**L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.**

En cas de test positif :

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou du collège pourront être prises par ces dernières.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

## **2 / En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte :**

conduite à tenir :

- Isolement immédiat de l'adulte à l'infirmerie avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrières. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrières.

### En cas de test positif :

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui précèdent son isolement.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.